

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de STOUMONT INVEST (Monsieur Tim BAKKER) demeurant Tommelshof 4 à 2387 BAERLE-DUC pour la construction de trois immeubles de trois appartements chacun avec abattage d'arbres sur un terrain situé Borgoumont, 1 à 4987 Stoumont, et cadastré 2^e division, section B n°468/d.

Le Collège estime, au vu du nombre important de nouveaux logements réalisés par rapport au parcellaire existant et environnant, qu'une mesure particulière de publicité doit être organisée conformément à l'article D.VIII.13 du Code ;

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi sur RDV de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27.06.2023 au 11.07.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be - coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet